Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20261109-2026_054-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 novembre 2026.

Présents : CORBEL Guy - DESAINT DENIS Adeline - DESAINT DENIS Françoise - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - FIERDEHAICHE Frédéric - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - SPILEMONT Juliette - VELY Isabelle.

Absents : Néant

Monsieur Guillaume HAGUET est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-054 - Approbation du rapport N°07-2023 de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre et Mer procède à l'évaluation des charges résultant du transfert ou de la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté.

Suite à la révision des statuts communautaires du 1er janvier 2026, la CLECT a approuvé le 17 septembre dernier l'évaluation des charges des dossiers suivants :

Restitution de charges :

- ✓ Animation du réseau des bibliothèques, secteur Du Guesclin et de Moncontour
  - Soutiens financiers dans le cadre de la gestion de la piscine de Lanrelas et des deux gymnases de Plénée-Jugon
  - Propriété et gestion de trois équipements sportifs : gymnase Jouan à Lamballe, Complexe sportif La Tourelle à Plémy et salle multisports de Plédéliac
  - Entretien de trois ronds-points, Lamballe
  - Entretien de voies à proximité de la gare routière de Lamballe (rue des olympiades et rue Henri Avril)

- ✓ Transfert de charges :
  - Compétence Gémapi
  - Parcs d'activité d'origine communale.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant la notification du rapport pour approuver chacun des dossiers à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20261109-2026_054-DE

Vu

- Le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- La délibération n°2026-059 du 5 mai 2026 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Le rapport N°07-2026 approuvé par la CLECT en séance du 17 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport N°07-2026 de la CLECT,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Guillaume HAGUET